



Vote d'une prime à l'employé dans une copropriété

Par **biluno**, le **30/06/2014** à **13:49**

Bonjour

Le syndic a augmenté le salaire de l'employé de son propre chef, en lui ajoutant des primes (+ 6900 € par an avec les charges sociales).

Le conseil syndical a exigé un vote en AG, en se référant à l'art.31 du décret du 17/03/1967.

Le syndic a consenti à mettre au vote, **mais à l'art.24**, affirmant que c'est à lui de décider, et que de toute façon c'est interdit de baisser le salaire d'un employé.

Les dépenses d'amélioration étant voté à **l'art. 26**, la double majorité, nous pensons que ce n'est pas correct de voter à l'art. 24, majorité simple de l'AG, les primes octroyées à l'employé par le syndic.

Merci de me renseigner si vous avez rencontré ce cas.